



## DELIBERATION N° 2023-14

### Passation d'un marché de travaux. Travaux de restauration de la continuité écologique à Berchères-sur-Vesgre

#### Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL SYNDICAL DU 21 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un juin à 18 h 30, le Comité Syndical du SBV4R, régulièrement convoqué le quatorze juin 2023, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGOURD, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 45

Nombre de membres en exercice : 45

Quorum à atteindre en temps normal : (45/2+1) 23

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le quorum) : 25

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 26

#### Présents pour le quorum : 25

M.	COENON Guy	Titulaire		CA Pays de Dreux	ABONDANT
Mme	LEVÉQUE Marie-Claude	Suppléante de	Mme DE PIEDOÛE	CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VESGRE
Mme	DE SOUSA Evelyne	Titulaire		CA Pays de Dreux	BONCOURT
Mme	DEQUAIRE Sylviane	Suppléante de	Mme PRUNIER-REUTER	CA Pays de Dreux	CRECY-COUVE
Mme	DUVAL Dominique	Titulaire		CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE
M.	PROVOST Sylvain	Titulaire		CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS
M.	ROY Raymond	Titulaire		CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
M.	FRESSENGE Julien	Suppléant de	M. CHERON	CA Pays de Dreux	MONTREUIL
Mme	PATUREL Cathy	Titulaire		CA Pays de Dreux	OULINS
M.	LUBOW Dominique	Titulaire		CA Pays de Dreux	St-ANGE-ET-TORCAY
M.	GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire		CA Pays de Dreux	St-GEORGES-MOTEL
M.	FOUGEROL François	Titulaire		CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
M.	ALBERT Christian	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAULNIERES
Mme	LE BRIS Martine	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAUSSAY
M.	SAINTE CROIX Patrick	Suppléant de	M. BINET	CA Pays de Dreux	SOREL-MOUSSEL
M.	GOALES André	Suppléant de	M. BERTHELIER	CA Pays de Dreux	TREON
M.	MALANDAIN Sylvain	Suppléant de	M. STEPHO	CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
M.	QUESNE Gilles	Suppléant de	Mme DEVINCK	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	LEMOINE Stéphane	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	

M.	CORRE Roland	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	M. CRASSIN Gérard	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	GALERNE Michel	Suppléant de	M. MOLET	CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	BERNHART Laurent	Suppléante de	Mme VIBOUT	CA Evreux Portes de Normandie
M.	GATINE Jean-Pierre	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie
M.	VERDIER Jean-François	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie

**Absents excusés ayant donné Pouvoir : 1**

M.	BLANCHET Michaël	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	Donne pouvoir à M. Lemoine
----	------------------	-----------	--	-------------------------------

**Absents excusés : 11**

Mme	COURCIER Corinne	Suppléante de	Mme MARAND	CA Pays de Dreux	AUNAY-SOUS-CRECY
Mme	GUNTHNER Brigitte	Titulaire		CA Pays de Dreux	IVRY-LA-BATAILLE
M.	TOISON Stéphane	Titulaire		CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUVAIS
M.	CHERON Denis	Titulaire		CA Pays de Dreux	MONTREUIL
M.	MAUFRAIS Aurélien	Titulaire		CA Pays de Dreux	ROUVRES
M.	BINET Eric	Titulaire		CA Pays de Dreux	SOREL-MOUSSEL
Mme	CHANFRAU Dominique	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
Mme	DEVINCK Jacqueline	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
Mme	WEILLER Odile	Suppléante de	M. GOND	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	MAILLARD Patrick	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
Mme	VIBOUD Danièle	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	

**Délégués également présents (sans voix délibérative) : 3**

M.	DAIGREMONT Jérôme	Suppléant de	M. COENON	CA Pays de Dreux	ABONDANT
M.	FAVREAU Patrick	Suppléant de	M. FOUGEROL	CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
M.	LETENNEUR Gilbert	Suppléant de	M. GATINE	CA Evreux Portes de Normandie	

**M. Fougerol** est nommé secrétaire de séance.

**Exposé du Président :**

Suite à la fusion du 30 décembre 2017, le SBV4R a repris le suivi d'une étude RCE lancée par le SIBV en 2017 qui visait la restauration de la continuité écologique au droit de 2 complexes hydrauliques, le moulin de Berchères-sur-Vesgre et le moulin de St-Ouen-Marchefroy sur la Vesgre.

Le 26 janvier 2022, le COPIL s'est réuni pour une réunion de validation du projet de restauration de la continuité écologique à Berchères-sur-Vesgre. Le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau a ainsi été déposé pour instruction à la DDT d'Eure-et-Loir le 15 février 2023.

La consultation des entreprises de travaux a ensuite été lancée le 16 mai 2023 et s'est achevée le 16 juin 2023 à 12h00.



Les principales caractéristiques de ce marché sont :

- **Type** : Marché public de travaux passé selon une procédure adaptée ;
- **Objet** : Travaux de restauration de la continuité écologique à Berchères-sur-Vesgre
- **Durée prévisionnelle** : 4 mois + 1 an de GPA ;
- **Lots ou tranches** : sans objet ;
- **Montant prévisionnel** : 120 000 € HT ;
- **Montage financier** : Ces prestations feront l'objet d'une demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n°02-13/07/2017 du Comité Syndical autorisant le Président à confier la préparation de ce marché de travaux au bureau d'études PCM (SEGI) ;

**Considérant** le projet de travaux de restauration de la continuité écologique de la rivière Vesgre à Berchères-sur-Vesgre, validé en comité de pilotage le 26 janvier 2023 ;

**Considérant** l'intérêt que représente ces travaux pour le fonctionnement écologique et hydraulique de la rivière Vesgre et pour le SBV4R ;

**Considérant** que la dépense sera inscrite au budget du SBV4R ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à **l'unanimité**, décide :

- **D'autoriser le Président** à signer le marché de travaux avec le candidat retenu à l'issue de la consultation pour un montant maximal de 200 000 € HT ;
- **D'autoriser le Président** à régler l'ensemble des frais propres à ce marché et à signer tous les actes administratifs se rapportant aux prestations du présent marché y compris les avenants et les demandes de subventions auprès de l'AESN et de tout autre organisme susceptible de financer l'opération ;
- **D'autoriser le Président** à **prendre** toute mesure nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Le Président,



Daniel RIGOURD

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-Préfecture, le

Le Président,



Daniel RIGOURD